



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 16758

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur certains accidents qui sembleraient trouver leur origine dans la défaillance des régulateurs de vitesse, dont la désactivation demeure inopérante alors que les conducteurs amorcent un freinage. Aussi, il lui demande de lui indiquer le nombre d'accidents qui seraient imputables à un dysfonctionnement de régulateurs de vitesse depuis leur utilisation sur le réseau routier français.

Texte de la réponse

Aucune enquête n'a permis de confirmer, à ce jour, que le dysfonctionnement des régulateurs de vitesse ait été l'origine d'un accident. Dans le seul cas où l'hypothèse d'une défaillance du régulateur a été formulée par le conducteur responsable d'un accident mortel, il a été clairement établi que le conducteur du véhicule incriminé avait menti, et qu'il n'y avait eu aucune défaillance technique. Les voitures particulières font, depuis 1992, l'objet d'une réception communautaire valable dans les vingt-sept États membres de l'Union européenne, et les questions techniques liées à la sécurité des véhicules font l'objet d'un échange d'informations permanent. Les autres États membres de l'Union n'ont jamais signalé de dysfonctionnement du régulateur de vitesse comme ayant été à l'origine d'un accident de la route.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16758

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1136

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3527